Examen professionnel d'accès au corps des attachés (2018)

La note de service (SG/SRH/SDDPRS/2018-420) concernant l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture, au titre de 2018, vient de paraître. Elle est reproduite ci-dessous.

Cet examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires de l'État appartenant à un corps régi par les dispositions du décret du 18 novembre 1994 ou par celles de décret du 19 mars 2010, sous réserve qu'ils appartiennent à une administration relevant du ministre organisant cet examen professionnel.

Les intéressés doivent justifier au 1er janvier 2018 d'au moins 6 années de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.

En cas de réussite à l'examen, la nomination dans le corps des attachés d'administration deviendra effective au moment où l'agent déclaré admis opèrera une mobilité structurelle ou géographique (voir la note de service sur les parcours professionnels des personnels de catégorie A du ministère en

charge de l'agriculture).

À noter que les lauréats devront suivre la formation « IAE et attaché(e) : cadres de proximité« , obligatoire pour les agents promus par liste d'aptitude ou examen professionnel à partir de la promotion 2017.

Le nombre de places offertes est fixé à 4.

Ce concours comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission fondée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Calendrier

– **pré-inscriptions : du 7 juin au 7 juillet 2018** sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr :

– date limite de dépôt des confirmations d'inscription : 18 juillet 2018 ;

– date et lieu de l'épreuve écrite : 20 septembre 2018 dans 18 centres d'examen (Ajaccio, Amiens, Bordeaux, Cachan, Cayenne, Dijon, Fort-de-France, Lyon, Mamoudzou, Montpellier, Nouméa, Papeete, Rennes, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Claude, Saint Pierre et Miquelon, Toulouse et Uvéa) ;

– date limite de dépôt des dossiers RAEP pour les admissibles (7 exemplaires) : 5 novembre 2018 ;

– date et lieu de l'épreuve orale d'admission : à partir du 17 décembre 2018 à Paris.

À noter que vous avez droit à une formation de 5 jours pour préparer ce concours (indication portée dans la note de service).

La note de service :

2018-420_final